

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-71-050626-17**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heure quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Toussaint BARBONI ; M Jean-René VACHER ; Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Jean GARNIER CASTELLI ; M Jules-François PAOLI ; Mme Marie-Fleur d'épine MORACCHINI ; M Pierre-Louis PIERI ; Mme Murièle ELEGANTINI ; Mme Lucie CARIA ; M Thomas LENZOTTI ; Mme Karine CHATOT ; M Yann EMON ; M Lisandru BERNARDINI ; M Christian DEHAINAULT ; Mme Anna LEANDRI ; M André POLINI ; Mme Véronique POLI ; M Esteban SALDANA.

Etaient absents :

Etaient représentés : Mme Marie-Pierre GAMBOTTI par M PAOLI Christian ; M Vincent SUSINI par Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; Mme Amandine SOUX par Mme Lucie CARIA ;

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27	Présents : 24	Absents : 0	Représentés : 3	Votants : 27
Vote pour : 22	Vote contre : 5	Abstention : 0		
Affichage en date du : 29/05/2026	Convocation : 29/05/2026			

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° DEL-41-230426-06 en date du 23 avril 2026 portant approbation du budget principal exercice 2026 ;
- Vu l'instruction comptable M57 ;
- Vu le budget principal – Exercice 2026 ;
- Considérant qu'un dégrèvement de TASCOM d'un montant de 8 477,89 € doit être remboursé, nécessitant l'alimentation du compte 7391118, et que cette dépense n'était pas connue lors de l'élaboration du budget primitif, il convient de procéder à une décision modificative du budget principal afin d'inscrire les crédits nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De Procéder à la décision modificative n°1 du budget principal (M57) de l'exercice 2026, telle que figurant dans le tableau ci-après :

Délibération
N° DEL-71-050626-17

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Compte 60632 – (Chap 011)	- 4 000,00 €		
Compte 6237 – (Chap 011)	- 4 478,00 €		
Compte 7391118 – (Chap 014)	8 478,00 €		
Total	0	Total	
TOTAL (après DM1)	7 147 922,48 €	TOTAL (après DM1)	13 452 328,28 €
Recettes		Recettes	
Total		Total	
TOTAL (après DM1)	7 147 922,48 €	TOTAL (après DM1)	13 452 328,28 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.